Chers frères et Sœurs, Chers frères prêtres et diacres,

Des référés liberté ont été présentés au Conseil d'État contre la décision gouvernementale interdisant tout rassemblement et toute réunion dans les établissements de culte, à l'exception des funérailles.

Ledit Conseil d'État a rejeté les demandes au motif que, dans la période actuelle où « la circulation du virus sur le territoire métropolitain s'est fortement amplifiée... », « les protocoles sanitaires qui ont été élaborés, lors du déconfinement, [...] n'ont pas été actualisés depuis lors et ne sont pas toujours appliqués, notamment depuis l'été, en ce qui concerne la distanciation entre les fidèles, y compris à l'entrée et à la sortie des lieux de culte, et le port du masque par les officiants, alors même qu'un public âgé et donc fragile, participe aux cérémonies religieuses. » (n°19 de la décision du Conseil d'État)

Chacun pourra juger s'il est légitime de reprocher aux instances religieuses de n'avoir pas appliquées des « actualisations » non prescrites, tandis que les dispositifs sanitaires déjà en vigueur étaient maintenus en concertation et avec l'approbation des autorités préfectorales. Chacun pourra considérer s'il a appliqué ou non la distanciation et le port du masque. Pour ma part, j'ai été témoin que les fidèles, dans leur immense majorité, ont su agir avec civisme et responsabilité.

Nous constatons que c'est un argument uniquement sanitaire qui a prévalu. Sans remettre en cause son importance, nous regrettons que la dimension spirituelle de la santé n'ait pas été considérée et, au final, qu'une liberté fondamentale (la liberté de culte) et son exercice soient empêchés.

Cette réponse du Conseil d'État nous blesse et nous attriste profondément. Pour les chrétiens catholiques, le rassemblement dominical célébrant la mort-résurrection du Sauveur est un événement vital, même si beaucoup s'en dispensent. Il est source et sommet de notre vie chrétienne ; il est occasion vitale pour rencontrer Dieu et nos frères et sœurs.

Nous ne sommes pas des « séditieux ». À corps défendant et le cœur amer, nous prenons acte du décret qui interdit l'exercice du culte et nous nous y conformerons (cf. Romains 13,1).

Dans le même temps, nous prenons acte que les établissements de culte sont autorisés à demeurer ouverts. Nous lisons que « des instructions ont été donnée [par l'administration] pour que les fidèles puissent se déplacer dans le lieu de culte le plus proche de leur domicile ou situé dans un périmètre raisonnable autour de celui-ci en cochant [...] la case « motif familial impérieux » (n°16). Il est donc possible aux fidèles de pénétrer dans les églises pour s'y recueillir, prier, adorer le Seigneur, y célébrer le sacrement de pénitence et de réconciliation. Les prêtres « peuvent continuer à recevoir individuellement les fidèles dans les églises, et à se rendre au titre de leur activité professionnelle, au domicile des fidèles ou dans les établissements dont ils sont les aumôniers. (n°16)

A vous, chers jeunes, je veux adresser un appel particulier. À vous qui attendez depuis des mois d'être enrichis des dons de l'Esprit Saint pour mieux vivre votre attachement à Jésus et servir son Église, par le sacrement de confirmation ; à vous tous qui ne pouvez pas vous réunir, servir et cheminer comme vous le souhaiteriez. Ne vous découragez pas ! N'abandonnez pas la belle route sur laquelle vous avancez ! Soutenez-vous les uns les autres (avec l'aide d'ainés dans la foi qui vous accompagnent déjà) ! Priez avec la Parole de Dieu et présentez Lui simplement ce qui habite votre cœur, avec vos mots que Dieu comprend.

De même, vous qui attendez de pouvoir vous marier devant Dieu et ne le pouvez pas encore ; vous qui souhaitez avancer dans la découverte de la foi et de la vie chrétienne, ne vous découragez pas ! Maintenez avec vos « accompagnateurs » ces liens de proximité qui permettent de « bonifier » ces temps d'attente. « Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu » (Romain 8,28)

Je remercie les prêtres en mission dans le diocèse. Ils sauront encore déployer leur zèle pastoral au service des communautés qu'ils doivent conduire et servir dans des conditions difficiles. Je remercie également les diacres pour leur engagement au service de ces personnes que la crise actuelle isole, immobilise, menace. J'encourage enfin tous les chrétiens catholiques à agir, dans le respect des gestes sanitaires, pour que des relations de proximité et de soutien continuent à animer leurs fraternités, leurs mouvements, leurs communautés. Dans ce monde inquiet et déboussolé, notre foi au Dieu incarné, souffrant et victorieux doit nous aider à entendre les cris des hommes et à servir un monde plus juste, plus solidaire et plus fraternel.

Que Notre Dame, Mère de Jésus et notre Mère, avec qui nous vivons plus particulièrement cette année et à qui nous ne cessons d'offrir les terres de l'Oise, nous soutienne et nous inspire pour que nous soyons vraiment des témoins de l'amour et de l'espérance qui nous viennent de Dieu.

+ Jacques Benoit-Gonnin

Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis

Dimanche 8 novembre 2020

Mémoire de tous les saints de l'Église diocésaine